Compte Rendu de la réunion du 22/07/2020 à la DRFIP Nord

Ordre du jour :

reprise d'activité crise sanitaire

Prime Covid

Accueil des usagers

1°) Prime Covid

Plusieurs tableaux ont été distribués en séance : proportion des agents qui ont reçu la prime par rapport à la proportion totale des agents.

1er tableau : représentation par genre : H/F

2eme tableau : représentation par catégorie

ex contrôleurs 49,70 % des contrôleurs ont obtenu 51,4 % des primes et 41,25 % des primes à 1000 €

3è tableau ; bénéficiaires par service.

Agfip et Afip ont été exclus par la Drfip du dispositif .

Critère : présentiel et télétravail pris en compte de façon identique . La coupure se fait à partir de 23j d'absence (au delà pas de prime).

Alors qu'il avait été évoqué un « rattrapage » au mois d'août lors de la présentation de la prime Covid aux organisations syndicales pour les agents qui auraient du en bénéficié, le directeur s'est retranché sur des comparaisons avec les autres directions, disant que certaines avaient versé moins (pour la DRFIP Nord : 27 % des agents ont bénéficié de la prime), d'autres très éloignées du Covid avaient presque atteints les 30 %... et que le pourcentage de 30 % était un plafond à ne pas dépasser !

Le seuil fixé par la DG était déjà une insulte à l'encontre de tous les collègues qui se sont mobilisés pendant la crise et parfois dans des conditions sanitaires très dégradées mais localement ne pas faire l'effort de donner l'ensemble de l'enveloppe reçue reste incompréhensible et inacceptable.

La CGT a dénoncé le fait que les agents Berkani, « les premiers de corvée » n'ont pas été nombreux à bénéficier de la prime maximale, pourtant en 1ère ligne lors du confinement et ayant eu un « surcroit de travail indéniable ».

De plus, des agents se sont aperçus que leurs chefs de service n'avaient pas respecté la note de la direction concernant la journée banalisée : une journée faite, quels que soient les horaires, devait être considérée comme une journée entière. Or, certains responsables ont comptabilisé des 1/2 journées d'ASA COVID. Placés en Autorisation pour contraintes particulières sur la période non effectuée, ils ont été écartés de la prime Covid et se sont vus retirer des jours de congés sur les 2 périodes. Il peut y avoir également des conséquences sur les ARTT 2021.

La direction veut bien corriger les journées banalisées et revenir sur le vol des congés mais ne veut pas réexaminer l'attribution de la prime Covid. Les agents qui sont dans ce cas devront faire remonter leur réclamation, sans laquelle la direction laissera leur compte Sirhius en l'état (n'hésitez pas à nous mettre en copie de vos réclamations). La CGT a demandé que la direction fasse également une requête Sirhius pour corriger la situation des collègues qui ne se seraient pas signalées mais cette démarche ne serait pas réalisée avant l'automne.

2°) Crise sanitaire

Application du décret du 17 juillet sur le port des masques. La DRIP est prête à remettre en place un PCA ajusté en fonction de la pandémie ou des missions prioritaires saisonnières.

S'il n'y a que des clusters, on mettra en place le PCA sur ces clusters.

Dotation de masques : la DRFIP a une réserve et peut tenir jusqu'à mi novembre.

Il faut qu'on se prépare à une période de reconfinement, on se met en situation ;

Pour les ordinateurs portables récupérés, la direction indique qu'il faudra « reprioriser » l'attribution des ordinateurs (là où des reconfinements localisés pourraient être décidés),

Consignes du port du masque : la DG a transmis aujourd'hui des consignes claires du port du masque . Le port du masque est obligatoire dans les parties collectives (accueil...) pas dans les parties privatives (bureau)

Des éclaircissement vont être demandés à la DG par exemple sur le nombre de personnes dans les ascenseurs en fonction du port du masque ou pas.

La CGT a évoqué le problème sur le port du masque pendant plusieurs heures (ex des agents d'accueil). Le masque jetable est plus supportable que le masque en tissu. La CGT a donc demandé une dotation de masques jetables pour les collègues devant porter un masque plusieurs heures. La solution préconisée par la direction : faire des pauses pour aider à le supporter.

Trésorerie de Bailleul : 1 agent suspecté Covid en attente du résultat du test, les 8 agents de la trésorerie ont été placés en quatorzaine, et la trésorerie fermée.Si le cas est avéré, c'est l'ARS qui prend la décision de tester les collègues. Les locaux seront désinfectés.

Question sur les PC portables : le DG a décidé de doter les agents à hauteur de 40 % pour la fin d'année, la commande a été passée, le problème est qu'on est tributaire du marché asiatique qui est actuellement « asséché »

Que fait on des Tiny (utilisation des mini-unité centrales en pc portable) ? : pas d'avancées. Les stations Tiny ne sont pas équipées du Wifi. Pour son fonctionnement, il faut que le collègue soit équipé d'un clavier et d'un écran ainsi que d'un cable ethernet pour le brancher sur sa box internet. Ce point semble être laissé au point mort alors qu'il élargirait fortement les capacités de déploiement du télétravail en cas de reconfinement.

La DRFIP a reconstitué un stock de portable. Selon la direction, aujourd'hui rien ne permet de dire qu'il n'y aura pas assez de PC portable en cas de reconfinement. 225 portables ont été récupérés et doivent être reconfigurés par la DISI.

Statistiques sur la situation actuelle des agents : le télétravail est descendu à 8 %. Il reste en ASA covid 150 collègues (personnes fragiles ou entourage fragile) non dotés de portables.

3°) Accueil usagers

Toutes les trésoreries ont été réouvertes : les problèmes des trésoreries de Lannoy et Halluin ont été résolus.

Pour la Cité administrative : la direction indique qu'elle voudrait ouvrir au public mais difficulté qui tient aux locaux qui dépendent du préfet, les conditions d'accueil ne sont pas simples et la disposition des locaux d'accueil ne permettent pas une distanciation physique.

La CGT est consciente que l'ouverture serait difficile mais il faut trouver des solutions pour que l'accès aux autres moyens de communication fonctionne correctement : par exemple lorsque les usagers téléphonent dans nos services, les appels aboutissent au local syndical CGT !

La CGT a demandé qu'elle était la position du préfet sur la réouverture de la Cité : le préfet considère que le service public doit continuer mais uniquement sur rendez vous pour le moment.

Concernant les autres canaux, et notamment le téléphone, la direction met en avant le nouveau numéro unique qui devrait, selon elle, résoudre le problème. Les taux de décrochés des plates-formes comme le CPS étant de

l’ordre de 30 %, pour la CGT, comme il n’y a pas d’embauches de personnels, le taux de décrochés ne devrait pas sensiblement évoluer et donc ce numéro ne devrait pas permettre aux usagers de contacter les services.

On reste donc sur l'accueil par rendez vous et on garde les vigiles.

La CGT a posé le problème de l'entrée unique à la cité pour les collègues et le public. Les usagers ont tendance à forcer l'entrée lorsque les collègues arrivent. Ne peut il pas être envisagé de faire entrer le personnel par une autre porte pour éviter les heurts avec le public ?

La DRFIP propose d'apposer des affiches plus lisibles et de mettre 2 vigiles. (il y a déjà des affiches sur toutes les portes et cela n'apporte aucune amélioration),

Proposition de la direction de mettre un agent voltigeur à l'extérieur : cette proposition a été repoussée par l'ensemble des organisations syndicales.

La CGT a tenu à souligner l'impact que pouvait avoir le report de l'accueil sur l'afflux des usagers à Lille Fives et Lomme. En réponse, la direction propose de mettre en place le même dispositif à Lille Fives, c'est à dire l'accueil uniquement sur rendez-vous. Cette proposition a été rejetée par les organisations syndicales. Il est demandé de mettre en place un 2e vigile si un flux plus important d’usagers se présentent.

Sur le numéro unique, il y a lieu de rappeler que le nombre d'appels non aboutis dans la période de la campagne IR n'incitent pas les usagers à y avoir recours.

Rappel de la demande du CHSCT de faire une visite de la cité dans le cadre de la réouverture du bâtiment au public.

La CGT a demandé quelles consignes étaient données aux agents d'accueil de Kennedy. Réponse : une affiche avec le numéro unique sera mise sur les portes d'entrée...

Concernant le recouvrement à la Cité, afin de limiter le flux d’usagers devant la cité, il est demandé si le recouvrement ne pourrait pas être mis en pause : le DRFIP a répondu que c'était impossible.

La CGT a demandé à propos des vigiles, jusqu'à quelle date la DRFIP renouvellerait leur contrat : les contrats sont reconduits de 8 jours en 8 jours.

Ils seront maintenus jusqu'à ce que le pôle de gestion fiscale le souhaitera. 3 sociétés de sécurité interviennent à la DRFIP. La sollicitation des sociétés de protection est importante pendant la période (magasins...).

Dès la semaine prochaine, les avis d'imposition vont sortir : il faudra être vigilant sur les flux d'usagers qui vont venir sur nos sites : la DRFIP souligne qu'ils devraient être moins nombreux mais il est difficile de prévoir car c'est la première campagne PAS, opacité sur le résultat de la déclaration automatique...

- Annonce par la direction d'une initiative « nouvelle » : dans le cadre de l'accueil de proximité et des espaces France Service, la DRFIP souhaite tester une permanence d'une journée ou de 2 demies journées. Le 1er test aura lieu à Bourbourg et contact est pris avec les autres EFS du département pour multiplier ces initiatives.

La DRFIP semble avoir découvert « l'eau chaude » : la CGT a rappelé les permanences en mairie qui existaient il y a une dizaine d'année et décider de faire une permanence à l'EFS de Bourbourg, située à quelques mètres de la trésorerie (qui va fermer dans le cadre du NRP) est une véritable provocation !!!

La CGT a réclamé que la question sur la mise en place des conditions de travail au sein de l’EFS soit soumise au CHSCT.

Une concertation aura lieu entre le SIP et la MFS. Cette dernière fera la promotion de l'action, mettra à disposition un bureau. Un agent de la DRFIP assurera la permanence, il sera doté d'un portable avec toutes les applications nécessaires. La désignation de l'agent sera faite sur la base du volontariat

- Autre information de la DRFIP : mise en place de 3 CDL par anticipation (conseillers aux décideurs locaux) sur 3 EPCI (communauté de communes pays du Solesmois, CC cœur d'Ostrevent, CC Flandres Lys) à compter du 1er septembre 2020.

Cette dernière EPCI a la particularité d'avoir des communes sur le Nord et sur le Pas de Calais : Le CDL prendra en charge les communes du pas de calais.

Pour les 3 comptables nommés (comptables d'Anzin, d'Arleux et de Solre le Chateau), leurs postes seront mis en intérim (ils ne seront pas gelés pour les mutations futures comme à Marchiennes)

2 phases: du 1er septembre au 1er octobre, ils travailleront à la direction à la mise en place du CDL, rencontres avec les présidents des EPCI.

Ensuite, dans les locaux de l'EPCI.

Le CDL pour la CC des pays du Solesmois est prévu au 1er janvier 2021.

– - Mise en place des paiements chez les buralistes au 28 juillet 2020 : La CGT avait réclamé la liste des buralistes pour le département du Nord. Elle nous parviendra lorsqu'elle sera définitive fin juillet, pour le moment 165 buralistes mais des signatures arrivent encore pour accord.

Les usagers pourront payer leur créance auprès des buralistes en carte bancaire ou en espèces jusqu'à 300 €.

Dans la phase transitoire, le paiement à nos caisses reste maintenu : en effet, pour le moment, du fait de contraintes techniques, des créances tels que les amendes ou le contentieux ne peuvent être prises en charge par les buralistes.

Les caisses resteront ouvertes jusqu'à ce que les problèmes techniques soient résolus (aucune information connue concernant quand ces problèmes seront résolus). Il restera des caisses résiduelles sur le département (aux environs de 3) qui assureront le recouvrement de certaines créances (séquestres de la police...).

Les situations particulières où les comptables délivrent des espèces ne sont pas encore résolues.

Pour les dégagements d'espèces par les régisseurs : le marché a été attribué à la Banque Postale et début 2021, l'ensemble des régisseurs pourra faire les dégagements auprès de la BP.

<u>Questions diverses</u>

La CGT a de nouveau évoqué la gestion des créances de Noréade : en effet, lors du CTL en juin dernier, la direction nous avait affirmé que la création de l'agence comptable de Noréade n'était pas à l'ordre du jour. Or, 3 jours après, nous apprenions que lors d'un conseil d'administration, la création de l'agence comptable avait été votée.

L'opérateur est libre de sa décision. Le préfet doit valider sur avis du DRFIP. Il n'a pas été saisi.

Que va t il advenir des 10 collègues qui exerçaient cette mission ?

Ils resteront dans notre réseau sauf si l'opérateur les prend en charge (détachements).

Sur la question relative aux recours sur la notation, les recours hiérarchiques peuvent être déposés et la procédure reprend pour une CAPL qui se tiendra en septembre.

Concernant les Ruptures Conventionnelles, la DRFIP a reçu une quinzaine de demandes et vont les examiner dès que les mutations seront terminées.

La centrale va certainement donner des consignes aux directions locales pour fixer un cadre et uniformiser les décisions sur tout le territoire.

Evocation du mouvement des Idiv qui vient de paraître.

Signalement d'une erreur sur le PCRP Cambrai Valenciennes Maubeuge qui n'existe pas encore puisqu'il est prévu en 2021…

Fin de la réunion : 17h30